



## **Nouveau guide pour les MTA exerçant plus d'une profession de santé**

Le [Guide sur l'exercice de plus d'une profession de la santé](#) regroupe en un seul document les exigences des normes d'exercice et la réglementation applicable. Il est disponible sur la page Web [Normes et règlements](#) de l'Ordre, en cliquant sur l'une des normes ou l'un des sujets connexes, comme les normes sur les [Soins axés sur le client](#) ou les [Conflits d'intérêts](#).

Les MTA qui exercent plus d'une profession de santé doivent clairement différencier leurs exercices professionnels, faire preuve de transparence dans leurs communications avec les clients, et éviter ou gérer les conflits d'intérêts. Ces exigences et d'autres sont expliquées dans le guide.

Si vous avez d'autres questions à ce sujet, veuillez prendre contact avec le spécialiste de l'exercice professionnel de l'Ordre à l'adresse [practicespecialist@cmta.com](mailto:practicespecialist@cmta.com), ou par téléphone au 416 489-2626/1 800 465-1933, poste 4124.